marque une protestation émanant de M. Pétro, qui se dit fondateur de la société de secours mutuels St-Germain de Mouveaux. M. Pétro trouve que je m'intitule à tort président-fondateur de cette société. Evidemment je n'étais pas seul pour la formation de la société et je n'ai nullement l'intention de méconnaître la collaboration des autres membres. Mais ce que je tiens à établir, c'est que cette société a été fondée à Mouveaux le 2 juin 1872 sous ma présidence, vice-président D. Millescamps, secrétaire E. Pétro, trésorier J.-L. Dhalluin, administrateurs J.-B. Delfortrie, J. Leruste, P. Nys, L. Poissonnier, et qu'elle a été approuvée par la préfecture le 12 septembre 1872.

» Il me semble que M. Petro a tout simplement l'intention de se tailler une petite réclame, pour user de pareils procédés.

» Dans tous les cas, il aurait gagné beaucoup à se taire; sa popularité à Mouveaux n'est pas tellement enviée qu'on ne puisse se passer de lui ; quant à son appui pour l'élection de dimanche, je ne le réclame et ne le désire en aucune façon et j'ai même le regret de lui dire que si je devais ma nomination de conseiller d'arrondissement à son intervention, je n'aurais pas lieu de m'en féliciter et je n'en serais nullement flatté.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur avec l'expression de mes remerciements l'assurance de mes sentiments distingués. » JULES VARASSE-BOURGOIS,

Maire de Mouveaux,

» Président fondateur de la Société de secours mutuels. »

Une réunion électorale. — Jeudi à huit heures du soir, aura lieu à la salle de la rue du Sentier, une réunion électorale à laquelle assisteront MM. Paul Lemaître-Bonduelle, candidat au Conseil général et Varasse-Bourgois, candidat au Conseil d'arrondissement.

La distribution des prix aux élèves de l'Institution du Sacré-Cœur. — Cette cérémonie a eu lieu, jeudi après-midi, dans la grande salle des fêtes de l'établissement.

Elle était présidée par M. le chanoine Carlier, vicaire capitulaire, entouré des membres du clergé de Tourcoing et des professeurs de l'Institution.

Les parents des élèves y assistaient en foule.

C'est M. l'abbé Podvin, professeur de seconde, qui a prononcé le discours d'usage. Il a développé avec beaucoup d'éloquence cette thèse de l'influence des études littéraires sur l'éducation de la jeunesse.

M. le chanoine Carlier a prononcé une allocution pleine d'à propos et très applaudie.

La cérémonie s'est terminée par la proclamation des récompenses.

La Saint-Christophe. — Les marchands-forain arrivent en foule et travaillent activement à leur installation: Déjà nombre de loges et baraques sont entièrement montées.

Depuis 15 jours on a commencé la construction, sur la place Charles Roussel, de l'immense cirque Diter, et il est aussi bien prêt d'être achevé. Le travail était bien plus long et plus compliqué que les années précédentes, à cause des accessoires.

Beaucoup de personnes se demandent à quoi doit servir ce monumental bâtis en bois, d'une solidité à toute épreuve; ces grands réservoirs en tôle; cette puissante locomobile qui viennent d'arriver, et qu'on peut voir encore en dehors du cirque proprement dit En annonçant, il y a deux mois bientôt, l'arrivée du cirque Diter, nous avons parlé d'une attraction toute nouvelle pour la province « des jeux et exercices aquatiques » tels qu'on en voit à Paris, où la piste se trouve transformée en un clin d'œil en un vaste bassin. Mais ce qui est possible pour un cirque à demeure, ne l'est plus pour un cirque ambulant.

Eh bien ! les réservoirs dont nous avons parlé plus haut, placés sur le bâtis en bois, tiennent lieu de la piste parisienne; la locomobile élève l'eau, à une température de 35 degrés, dans un réservoir supérieur; et cette eau éclairée par la lumière électrique, produite aussi par la locomobile, retombe en cascades éblouissantes dans les bassins, où tritons et naïades prendront leurs ébats. Le coup d'œil est absolument féérique; quand l'eau arrive dans les bassins, elle a perdu 5 à 6 degrés.

Ce n'est pas là la seule attraction du cirque Diter qui possède toujours une troupe d'élite.

On annonce aussi l'arrivée du théâtre Simon et de quantité de « loges » toutes plus intéressantes les unes que les autres et M. l'inspecteur Paris, chargé de ce service, a de la peine à les caser toutes.

Les grands travaux. — On a commencé la trouée, dont il a été question dans l'une des dernières séances du conseil municipal. Dans la rue de Tournai, on démolit la maison de M. Caron-Catel; et rue de la Mairie les anciennes maisons de MM. Dumon, Dupont, Herbaut-Delespaul, Odoux, etc. Les voisins et les forains se disent que le moment a été bien mal choisi....

Lundi dernier a eu lieu une vente de matériaux provenant des maisons de la rue Notre-Dame et autres. Il parait que les prix obtenus n'ont pas été aussi favorables que ceux de la première adjudication. Mais il faut avouer que la plupart des lots de bois de charpente, provenant des plus anciennes constructions de Tourcoing, n'avaient plus grande valeur.

Un accident aux démolitions. — Mercredi, vers 11 heures 1/4 du matin, M. Jean-Baptiste Gadenne, cabaretier au « Bras d'or », rue du Haze, et porteur à la paroisse St-Christophe, était sorti de l'église, tête nue, pour aller jusque chez lui. En revenant et en passant rue de Tournai, près de l'ancienne maison de M. Caron-Catel, dont on démolissait la façade, il fut atteint par des éclats de vitre et il fut assez grièvement blessé à la tête et au-dessus de l'œil droit. On le conduisit au Café du Centre, où M. Becouvelaere, pharmacien, lui donna les premiers soins.

Cet accident nous donne occasion de dire que les démolisseurs ne prennent généralement pas assez de précautions.

A propos de l'accident de voiture de la rue de Lille. — M. Lefebvre, brasseur, nous affirme, à propos de l'accident de voiture de la rue de Lille, que le domestique qui conduisait le camion ne sommeillait pas sur son siège comme on l'a dit et qu'on ne peut lui attribuer la cause de cet accident.

Confiance mal placée. — Il est bon d'être charitable, *mais envers qui ? C'est là le point.* . Remi Coorevits, âgé de 25 ans, né à Harlebeke, ouvrier terrassier, sans ouvrage, vivait depuis quelques jours aux dépens d'une compagnie de briquetiers, travaillant aux Phalempins. Les braves gens attendaient patiemment que leur protégé ait trouvé de l'occupation. Mais l'un d'eux, Alphonse Braye, ne retrouva plus, mardi soir, son gilet à la place où il l'avait déposé. Coorevits s'en était emparé, et avait, en moins de deux heures, dépensé au cabaret une somme de 2 fr. 80 qu'il avait trouvé dans la poche. On le retrouva ivre-mort. Il a été mis en arrestation mercredi matin.

Halluin. — *Mise en liberté de Janssens.* — Jeanssens, dont on connait la condamnation pour fraudes importantes, vient d'être remis en liberté.

Bondues. — *Vol d'oignons.* — Dans la nuit du 24 au 25, on a volé, dans le jardin non clos de M. Louis Dujardin, maraîcher au hameau du Vert-Bois, 120 kilogs d'oignons estimés 25 francs.

LILLE

Palmes académiques. — Sont nommés : Officier de l'instruction publique. — M. Mazeaud, premier président à la cour d'appel de Douai. — Officiers d'académie : MM. Mossé, sous-préfet de Valenciennes ; Ricard, conseiller de préfecture ; Bienné, professeur à l'Ecole de musique de Cambrai; Ego, directeur de l'Union chorale de Saint-Amand; Laurain, directeur des cours de dessin industriel pour les adultes à Maubeuge et Dubuisson, professeur aux Ecoles académiques de Lille.

Les récompenses de l'Académie française. — L'Académie française vient de décerner : A Mme Marie-Rose Gruart, à Houplines, un prix de 1,000 francs de la fondation Lange; à Mme Elise Dutholt, à Cysoing, une médaille de 500 francs de la fondation Honoré de Sassy; à M. Viste-Apolinaire Collot, à Escaumain, un prix de 500 francs de la fondation Camille Javre.

Baccalauréat ès-sciences. - Ont été admis définitivement : Complet : MM. Lemaire, Makereel, Riboulot, Thulliez, Vanneeclo, Vauryeke, Verhaeghe. Restreint : MM. Brevet, Calot, Caudrelier, Dehay, Ducornez, Fournier, Groult, Hénique, Lemoine.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique. — Ont été admis définitivement !

1re partie : MM. Bancquart, Blomme, Corneil, très bien; Bacquin, Dement, Denis, Demincq, Detraux, Gardon, Mullier, Waymel, Menne, Meret, Paix, Parmentier, Siot, Paquet, Caullet, Michau, Raux, Croquison, Delplanque, Devisse, assez bien.

2e partie : Bantigny, Barthélemy, Bas, Bécue, Bernaert, assez bien, Bernard, Bignon, Boubry, bien; Camus, Carpentier, Caron, Cassin, assez bien; Clinpet, Dablemont, Houront, Jacob, Jaisson, Lardenois, Muller, Jaspin, Lange, Luquet, très bien: Noisette, Pierrot, bien.

Conservatoire. — M. Joseph Théry, ancien élève du Conservatoire de Lille, vient d'obtenir au concours de Paris le 1er prix d'opéra-comique.

Un homme tamponné à l'usine de Fives. — Un déchargeur de wagons, le sieur Charles Duplouy, 48 ans, par suite d'une fausse manœuvre, a été tamponné mardi, vers 11 heures du matin, à l'usine de Fives. Le blessé a plusieurs côtes enfoncées et l'on craint des lésions internes. Duplouy a été transporté à son domicile.

Une dame morte dans une baignoire. — Mardi, vers deux heures, Mme Debreux, femme Carron, âgée de 44 ans et demeurant au n° 20 de la rue des Augustins, était allée prendre un bain à l'établissement du Cirque. Comme on ne la voyait plus reparaître, on pénétra dans la cabine et on trouva cette dame étendue au fond de la baignoire et ne donnant plus signe de vie. Le docteur a déclaré que la cause probable de cette mort, devait être attribuée à une hémorrhagie cérébrale suivie d'asphyxie. Le corps de Mme Debreux a été transporté à son domicile.

Bourse linière de Lille. — Les affaires sont toujours fort calmes à ce moment où déjà on sent venir les vacances. En toiles, les transactions sont encore limitées, de même en fils, mais on ne signale pas de changement dans les prix. En lins du pays, les stocks paraissent être complètement épuisés. Il se traite peu d'affaires. Le chiffre d'affaires en lins de Russie est à peu près stationnaire. On a plutot traité des lins rouis à terre à prix sans changement.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La musique municipale de Mouveaux exécutera sur la place Thiers, le dimanche 31 juillet 1892 à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1. Allegro, Sellenick; 2. *Le Lac des Fées*, Auber; 3. Grand Pot-Pourri sur des motifs de grands maîtres, F. Leroux; 4. *La Vallée d'Osseau*, grande valse, Benoist ; 5. Concerto pour petites et grandes clarinettes, exécuté par 20 clarinettes, G. Wettge; 6. *Les dieux en exil*, ouverture, Bosch; 7. *Une soirée près du Lac*, fantaisie pour hautbois, soliste, M. V. Verbrugge, F. Leroux. Des chaises seront mises à la disposition du public.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du mercredi 27 juillet 1892

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 30.

Sont présents : MM. V. Hassebroucq, maire ; Sasselange, Diéval, adjoints ; Louis Honoré, Ducoulombier, Louis Grau, Salembien, Sénéclar, Honoré-Colson, Delavaivre, Dal-Decsy, Mailler, Dupont-Chopart, Strat, Despinoy, Goube d'Anzin, Augustin Dial, Dumortier, Delva, Dron, Jubaru, Paris, Tack, Leplat et Cruque.

Excusés : MM. Lehoucq, Masure, Glorieux, d'Halluin.

M. Tack est élu secrétaire pour la séance.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion du 11 juin.

A propos de ce procès-verbal M. Delavaivre fait allusion à un rapport sur l'éclairage des rues particulières. Il propose, au nom de la commission de la voirie, d'accorder aux propriétaires de ces rues d'user à leur compte du gaz de la ville pour éclairer ces rues. M. le Maire fait remarquer qu'il est évident que chacun peut éclairer sa propriété.

Ordre du tableau du Conseil municipal. — M. le Maire donne communication de la décision du conseil de préfecture relative au classement de M. Glorieux sur le tableau des conseillers municipaux.

Orphéon Tourquennois. — Cette société sollicite une augmentation de subvention de 300 fr. pour assister au concours de Reims. Le subside serait ainsi porté à 800 fr. Le crédit est voté sans observation.

Service des eaux. — Il y a lieu de procéder à une nouvelle adjudication des travaux de construction des réservoirs du Huchon, en majorant les prix.

Le conseil prend une délibération conforme.

Eaux potables. — Le Conseil approuve également la construction d'un ponceau sur la Traitoire afin de donner accès au chantier de la captation à l'usine élévatoire des Eaux potables de la vallée de la Scarpe.

Rue de Tournai. — La mise à l'enquête parcellaire pour l'élargissement de la rue de Tournai a eu lieu et n'a amené aucune protestation. Le Conseil prend une nouvelle délibération tendant à l'approbation des plans d'alignement.

Hospice. — Le Conseil approuve l'aliénation par l'administration des hospices d'une parcelle de terrain rue des Cinq-Voies pour la somme de 26 000 fr.

Affaire Dubois. — Le Conseil approuve la mise en vente de 20 balles de laine formant l'objet de ce très ancien litige.

Cimetière du Blanc-Seau. — M. le Maire donne communication des observations faites par le Ministre au sujet du choix du terrain choisi pour l'agrandissement qui ne répondrait pas à toutes les conditions désirables d'isolement.

M. le Maire ajoute que de nouvelles études ont été faites en vue d'acquérir une portion de terrain contigu à la propriété Beauverin, de façon à donner au cimetière toute l'amplitude voulue. Après examen des plans le Conseil est d'avis d'émettre un vœu dans ce sens.

Matériaux de démolition. — Le Conseil approuve la cession amiable pour le prix de 3600 fr. à M. Hercelle-Leruste, des matériaux de démolition du « café Auguste » et de la maison Coupleux rue Notre-Dame.

Bureau de Bienfaisance. — L'examen des comptes administratifs est renvoyé à la Commission des finances.

Ecole primaire supérieure de la rue de Gand. — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour la création d'un nouvel emploi d'instituteur à l'école de la rue de Gand.

Rue Wattinne. — M. Floris Lorthiois-Motte demande le prix de vente d'un terrain situé rue Wattinne et appartenant à la Ville. Renvoi à la commission de la voirie.

Cession de terrain à la Compagnie du Nord. — Conformément aux propositions de l'administration, le conseil approuve la cession à la Cie du Nord de deux portions de sentiers pour la somme de 8,700 fr.

Terrain exproprié. — M. Masquelier demande à la ville d'acquérir une portion de terrain dans la nouvelle rue à ouvrir rue de la Mairie à l'emplacement de la maison Caron qui a été exproprié en partie. — M. le Maire allait proposer le renvoi de la demande à la commission de la Voirie quand M. Delavaivre, membre de cette commission, dit qu'une décision a été prise. Sur la protestation de M. le Maire que cette décision n'a pas été prise en sa présence, le renvoie est ordonné.

Harmonie Tourquennoise. — Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des finances un demande de subvention extraordinaire de 1,000 fr. de l'*Harmonie Tourquennoise*.

Fanfare du Petit-Château. — Il s'agit ici d'une demande d'augmentation de subside annuel et de le porter à 1,200 francs. Renvoi à la commission des finances.

Tribunal de commerce. — Le conseil municipal est appelé à désigner deux de ses membres pour la révision des listes électorales. MM. Sénéclar et Ducoulombier sont élus par acclamation.

Communication téléphonique entre le Blanc-Seau et l'Hôtel-de-Ville. — C'est un vœu de MM. Dupont, Goube et Despinoy. Ce vœu est pris en considération et renvoyé à l'étude de la commission des finances et l'exécution de l'établissement de cette ligne est laissée aux soins de l'administration.

Congrès de Géographie. — M. le Maire donne communication d'une lettre de M. François Masurel père, président de la section de Tourcoing, sollicitant le concours pécuniaire de la ville pour la réception à Tourcoing le 4 août des membres du congrès, et appuie la demande. Le crédit est voté.

La Jeunesse du Blanc-Seau. — Cette société a présenté une requête en vue d'obtenir un subside de 500 fr. Ce subside est accordé.

Cessions de terrain à la voie publique. — Le Conseil homologue les procès-verbaux relatifs à des cessions de terrain à la voie publique pour des alignements.

L'« Union Vélocipédique. » — Cette société sollicite une subvention de 500 fr., pour l'organisation des courses vélocipédiques qui auront lieu le 31 juillet.

Conformément aux conclusions de l'administration un subside de 200 fr. est voté.

Compte de gestion du maire. — M. Salembien, au nom de la commission des finances, donne lecture du rapport sur l'examen du compte de gestion du maire en 1894. Ce rapport contient quelques observations de détail. Ces comptes se balancent par un excédent de recettes d'environ 210,000 fr. Cette situation, dit le rapporteur, est des plus satisfaisantes et témoigne d'une excellente gestion des finances municipales.

Le rapporteur conclut donc à l'approbation de ces comptes avec remerciements au Maire pour le zèle infatigable qu'il ne cesse d'apporter à l'administration des deniers de la ville.

Conformement à la loi, M. le Maire se retire pour la discussion de ce rapport et la séance est présidée par M. Honoré Dumortier premier inscrit au tableau.

Sur sa proposition, le Conseil vote les conclusions du rapport à l'unanimité.

M. Hassebroucq reprend sa place après avoir reçu les félicitations du président sur son excellente gestion. M. le Maire remercie le Conseil du témoignage d'estime qui vient de lui être donné.

Budget supplémentaire de 1892. — M. Salembien dépose un autre rapport sur le budget supplémentaire de 1892. Les conclusions tendant à l'approbation de ces prévisions sont également votées sans discussion.

Fanfare du Point-Central. — En l'absence de M. Masure, M. Tack rend compte de l'examen d'une demande de subside faite par cette société pour acquérir des uniformes. La demande est rejetée.

Ancien bureau d'octroi de la rue de Paris. — M. Goube-d'Anzin, rapporteur de la commission des finances, propose de remettre cet immeuble en adjudication en abaissant la mise à prix à 7,000 francs.

M. Dron n'est pas d'avis de céder au rabais cet immeuble. Il demande que la ville le conserve en le mettant en location. Un jour ou l'autre cette maison pourra être utilisée pour un poste de police dans ce quartier un peu éloigné et qui se développe beaucoup. Le conseil se rallie à l'opinion de M. Dron et la question est ajournée.

Demande de subvention par un directeur de théâtre. — Le directeur du théâtre de Tournai a demandé une subvention pour donner des représentations les mardis et samedis, à la salle Leverrier. Sur le rapport de M. Dupont-Chopart, la demande est rejetée.

Bornes-fontaines. — M. Sénéclar propose d'installer huit bornes-fontaines, d'acheter dix autres bornes pour 2,000 fr. et de passer un marché pour l'acquisition de ces bornes. — M. Dupont-Chopart présente des observations sur l'emplacement adopté pour l'installation d'une de ces bornes, rue Cuvier, au Blanc-Seau. Une discussion assez longue s'engage à ce sujet.

M. le Maire propose de décider que la borne sera placée rue Cuvier à la condition que Roubaix en place une.

M. Dron trouve qu'il sera plus simple d'en placer une de plus au Blanc-Seau. — M. Delphin Dumortier regrette *qu'on n'ait pas placé de borne rue de la Blanche-Porte,* ainsi qu'il l'avait demandé. Sous le bénéfice de ces observations, le rapport est adopté.

Suppression du passage de « la Placette ». — La Commission de la voirie, rapporteur M. Delavaivre, est d'avis d'autoriser M. Masquillier de fermer le passage de *la Placette*, rue Saint-Jacques. — Adopté.

Projets d'alignement des routes départementales nos 14 et 22. — M. Cruque, rapporteur de la commission de la voirie, soumet son rapport sur les divers projets de rectification d'alignement dans les routes départementales nos 14 et 22, rues Neuve de Roubaix, de Tournai, de Lille du Brun-Pain et de Paris. Ce rapport tend à l'approbation de ces projets. Adopté.

Crick-Sicks. — Les *Orphéonistes Crick-Sicks* sollicitaient une allocation de 4,000 fr. pour couvrir les frais du concours. La commission des finances, sur le rapport de M. Paris, propose d'allouer cette somme. M. Dumortier s'oppose au vote du crédit en disant que la société a fait payer l'entrée au concours.

M. le Maire explique dans quelles circonstances la société des orphéonistes *Crick-Sicks* a organisé ce concours dont elle prenait à sa charge les frais. Elle a attiré du monde à Tourcoing et comme elle n'a pas couvert ses frais, il serait juste que la ville les aide. — M. Dumortier insiste et dit que la société peut prendre cette somme sur sa forte subvention.

M. Tack ajoute que l'un des membres de la commission des Crick-Sicks lui a dit que s'il était conseiller municipal il ne voterait pas la subvention demandée. Quelques observations sont encore échangées puis le conseil passe au vote. Après une épreuve douteuse on a recours au scrutin et par 10 voix contre 8 et 2 bulletins blancs l'allocation de 4000 francs, sollicitée par les Crick-Sicks, est rejetée.

Le conseil se constitue à huis-clos et la séance est levée à onze heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 27 juillet

Le procès des dizainières de Notre-Dame de l'Usine

LE JUGEMENT

Le tribunal a rendu, à l'audience de ce jour, son jugement dans le procès intenté par les dizainières de l'œuvre de Notre-Dame de l'Usine à l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Les dizainières sont déboutées de leur demande, parce qu'elles ne justifient point de leur qualité de dizainières. Nous donnons les considérants tels que nous les avons relevés à la lecture du jugement.

En fait, il a été, à la date du 22 mai 1892, publié un article dans le journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, intitulé « Notre-Dame de l'Usine », commençant par ces mots ; « Les patrons catholiques affiliés »... Dugardin déclare avoir produit cet article sous sa responsabilité, en qualité de gérant.

Lagrillière-Beauclerc l'auteur, reconnait avoir écrit cet article dans lequel la confrérie de Notre-Dame de l'Usine est prise à partie et où il est relevé le passage suivant, relatif aux agissements prêtés aux dizainières : » *Jamais agent de la sûreté chargé de surveiller les faits et gestes d'un malfaiteur n'a eu besogne plus minutieuse, plus compliquée à accomplir.*

C'est l'espionnage organisé au sein même de l'atelier, l'espionnage avec un caractère bas et répugnant, avec toutes ses hypocrisies, toutes ses traitrises, toutes ses hideurs.

La dizainière qui est en somme, une ouvrière placée hiérarchiquement et en tous cas apparemment, dans une situation équivalente à celle des autres femmes employées à l'atelier, est aussi chargée d'observer, de moucharder honteusement ses camarades.

Les demanderesses, demoiselle Vandenberghe et consorts, se jugeant diffamées, ont assigné Dugardin et Lagrillière-Beauclerc :

Aucune des plaignantes n'est désignée nominalement ; c'est donc comme dizainières qu'elles exercent leur action ; pour que cette action soit recevable, il faut qu'elles justifient qu'elles ont réellement la qualité de dizainières.

Or, d'après les statuts de l'œuvre, produits par les prévenus, c'est par le directeur M. le chanoine Evrard, ainsi que cela devrait être fait suivant l'usage le réglement même produit par elles et le patron de l'usine que les dizainières seraient désignées ; tandis que, suivant les statuts présentés, les dizainières seraient nommées par leurs camarades avec l'approbation du directeur ou du patron ; il y a contradiction.

On ne peut dès lors être fixé sur le véritable mode de nomination; en cette incertitude, il est constant que les demanderesses ne justifient pas de leur qualité de dizainières, et ne démontrent pas du moins qu'elles aient été choisies par leurs compagnes d'atelier.

Il n'y a donc pas lieu d'examiner au fond le bien ou le mal fondé de l'action, qui doit être de prime-abord écartée.

Par ces motifs :

Le tribunal déclare l'action de demoiselle Vandenberghe et consorts irrecevable, acquitte Dugardin et Lagrillière-Beauclerc les renvoie des fins de la plainte et condamne les plaignantes aux dépens.

* *

PROCÈS DE PRESSE. — Le *Lillois* est assigné en la personne de son gérant M. Delbar, par M. le docteur Dubar, d'Armentières, à raison d'un article que ce dernier a jugé injurieux et diffamatoire, Me Baggio présente la demande Me Boyer-Chamard répond au nom du *Lillois*. M. le substitut Bouillon, conclut, dans ses réquisitions, à l'incompétence de la production correctionnelle, à raison de ce que M. Dubar serait pris à partie comme médecin des Hospices.

AUTRE ACTION EN DIFFAMATION. — Déjà été appelée une demande portée par M. H ..., de Tourcoing, contre MM. R..., imprimeur en la même ville et basée sur ce que ces derniers auraient énoncé dans une revue colombophile des faits à charge de M. H .. Les prévenus avaient obtenu il y a un mois une remise, pour avoir le temps de faire ouvrir une instruction sur les griefs articulés par eux, et devant, suivant eux, donner lieu à des poursuites correctionnelles. Un nouveau renvoi à huitaine est prononcé.

UN MONSIEUR PEU RECOMMANDABLE. — Une homme d'une trentaine d'années, Léonard Decaluwe, comparait sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur : il a, à Tourcoing, attiré une fillette sous prétexte de lui donner des cerises et il a eu, à son égard, une attitude tout à fait indécente, si l'on en croit l'enfant. Malgré ses dénégations le tribunal condamne Decaluwe à trois mois et 16 fr. 25.

POUR AVOIR VOULU INTRODUIRE une certaine quantité de volailles sans faire de déclaration, un jeune homme du nom de Basson est condamné à quinze jours d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende. Me CONFORME.

Cour d'appel de Douai. — UN PROCÈS EN CONTREFAÇON avait été fait devant le Tribunal civil de Lille, par MM. Antony et Moeles, industriels dans l'Est, à M. Lhuillier, ingénieur, et Mme veuve Louis Jacquart, de Tourcoing : ils prétendaient que cette maison de Tourcoing avait contrefait un appareil par eux inventé et destiné à teindre les cotons en fibres. Ils avaient, en première instance, été déboutés de leur demande : la Cour vient de confirmer le jugement, en déclarant nul le brevet pris par MM. Antony et Moeles.

PETITE CORRESPONDANCE

M. L. — Toutes ouvertures de toits *plats* ou autres, dès le moment qu'elles éclairent un lieu habitable, une mansarde, par exemple, ou un atelier avec plafond, sont reprises pour l'impôt des portes et fenêtres; mais si elles ont jour sur un simple grenier, elles sont exemptes.

E. G. — Ils font partie des jeunes gens de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge, s'ils se sont fait inscrire avant l'âge de leur majorité. Dans le cas contraire, c'est-à-dire à 22 ans accompis, ils sont inscrits d'office comme *omis*. On leur attribue les premiers numéros, puis ils sont affectés pour *trois ans* dans un régiment de la marine.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — Les hommes des classes de 1878 et 1879 ou marchant avec ces classes, d'après les indications portées sur leur livret individuel, seront appelés sous les drapeaux pour prendre part à une période d'exercices :

Infanterie. — Le lundi 10 octobre : tous les sous-officiers, caporaux et soldats des 1er et 2e bataillons du 8e régiment territorial à Dunkerque.

Cavalerie. — Le lundi 3 octobre : ceux du 2e escadron de cavalerie légère (chasseurs à cheval) à Lille, et du 2e escadron de dragons, à St-Omer.

Le lundi 17 octobre : ceux du 4e escadron de chasseurs à cheval, et du 4e escadron de dragons, à Saint-Omer.

Artillerie. — La 1re série, le lundi 26 septembre : 1re batterie à pied, à Calais; 4e, 10e batterie à pied, à Lille; 3e, 32e, 33e batteries à pied, à Maubeuge; 11e, 30e batteries à Dunkerque; 2e batterie de dépôt, 17e, 18e, 19e, 44e, 45e 47e, 48e, 49e, 50e batterie de sortie, 20e, 21e, 34e sections de munitions, à Douai.

La 2e série, le lundi 10 octobre : 25e, 35e, 36e, 38e, 40e, 41e, 42e, 43e, 52e sections de parc, à Douai.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4e page)

NORD

Nécrologie. — L'*Agence Havas* envoie la nouvelle de la mort de M. Lecomte, fils de M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, receveur des finances à Thiers, décédé subitement mercredi matin.

Or, il s'agit de M. Lecomte, fils du député de l'Indre, et non de M. Lecomte, fils de l'honorable sénateur du Nord.

Une lâche agression à Solesmes. — Dimanche après midi M. Thieuneux, entrepreneur de battage à Neuvilly était entré dans un estaminet sur la route de Neuvilly à Beaurain. Il y rencontra deux individus nommés Vrévin, journalier à Solesmes et Cognet, fraudeur domicilié à Bousis, qui lui demandèrent de l'accompagner.

Arrivé près des *Grands Champs* Cognet le renversa dans un fossé et après l'avoir criblé de coups de poings lui porta deux coups de couteau, un à la tempe gauche et l'autre sur le front.

Vrévin a été arrêté. Cognet est activement recherché.

Un homme coupé en deux à Jenlain. — Au kilomètre 39 de la ligne de Valenciennes à Maubeuge, on trouvait, mardi après-midi, le cadavre d'un homme littéralement coupé en deux. Ce cadavre fut reconnu pour être celui d'un sieur *Grégoire Gillot, journalier* ; demeurant à Jenlain. Tout fait supposer que Gillot s'est volontairement placé sur la voie au moment du passage du train 2185 partant de Valenciennes pour Maubeuge à 1 h. 31 du soir.

On raconte que dans la matinée, se trouvant en état d'ivresse, il avait eu une vive discussion avec sa femme, qui lui reprochait sa conduite ; il faut dire que Gillot est un ivrogne incorrigible. De plus, il aurait cherché un refuge dans la mort pour échapper aux conséquences de l'action judiciaire qui lui était intentée par sa femme pour sévices graves. Gillot était père de 4 enfants. Son cadavre a été transporté à son domicile.

PAS-DE-CALAIS

Un incendie à Nesles. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'importante usine de produits réfractaires de Nesles (Pas-de-Calais), appartenant à M. Fontaine, est en feu.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUFOREST-VERLINDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri DUFOREST, veuf de dame Marie VANDENBOSCHE, décédé à Roubaix, le 27 juillet 1892, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 30 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 29, à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, 9, rue de l'Hospice.

Le Cercle Catholique de la Concorde, de Roubaix, fera célébrer une Messe dans la Chapelle du Cercle, dimanche 31 courant, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte LEMAY, membre actif, décédé dans sa 38e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Paris. — GRAND HOTEL FRASCATI recommandé aux familles Roubaisiennes et Tourquennoises. Maison de 1er ordre, 41, rue Vivienne (entre la Bourse et les grands boulevards), L. QUÉNÉE, propriétaire. 62560

CHOSES ET AUTRES

Dans un magasin de nouveautés, entre vendeur et acheteur :

— Que désire monsieur ?

— Une douzaine de mouchoirs.

— Et avec ça ?

— Avec ça ?... Avec ça, je me moucherai, parbleu !

* *

Dans un souper avec des Hambourgeois, où Rivarol prodiguait les saillies, il les voyait tous chercher à comprendre un trait spirituel qui venait de lui échapper. Il se retourna vers un Français qui était à côté de lui, et lui dit :

— Voyez-vous ces Allemands ? ils se cotisent pour entendre un bon mot.

* *

NOUVELLES A LA MAIN

Une femme du peuple remorque son mari, qu'elle est allée chercher à l'assomoir voisin.

— Va pas si vite, Caroline, j'me fais vieux, vois-tu !... Voilà vingt-cinq ans que j'ai pris mon premier plumet dans ce cabaret là.

— Vingt-cinq ans ?

— Alors, tu comprends, j'ai fêté mes noces de zinc.

NOTES DE LA MENAGERE

MENU DU VENDREDI 29 JUILLET

POTAGE VERMICELLE A L'OSEILLE
TERRINE DE POISSON
ŒUFS DURS A L'OSEILLE
SAUMON MAYONNAISE
ARTICHAUTS FRITS
SALADE
DESSERTS

RECETTES. — *Mayonnaise.* — Peu de personnes, l'été, savent réussir la mayonnaise, cela tient à ce que généralement l'huile, le vinaigre, les œufs ont leur place à la cuisine ; et n'ont pas le degré de température voulu pour réussir la mayonnaise. Mettez toujours ces sortes de choses dans un lieu frais, à la cave, par exemple, et vous ne manquerez plus votre sauce.

BIBLIOGRAPHIE

Le monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro du 30 juillet. — Gravures : Marine : La Vie à bord. La journée du Marin. Exercice du sabre. L'école des signaux. — Portraits (Nécrologies) : M. Léon Cadet, homme de lettres. — M. Journeaux, sénateur. — Départements, Saint-Cloud : Ruines du Château. Vue de la cour d'honneur, — Départements illustrés : le Puy-de-Dôme. — Mode : La mode en juillet 1892, Le Lawn-Tennis — Italie : Eruption de l'Etna. — Beaux-Arts, tableau de Aranda : Une arrestation en Espagne.

Texte : Chroniques, Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Départements illustrés : Le Puy-de-Dôme; par Perducat ; La Vie à bord par un Marin ; Musique, par A. Boisard. — Actualité : l'Observatoire du Mont-Blanc, par G. Lenôtre. — La Mode, par Ludk, etc., etc. — Nouvelle en cours de publication : Dimanche d'Automne, par André Monselet. Explication des gravures, échecs, rébus récréations de la famille, bibliographies, etc. — En supplément : Tante Berceuse, roman par Jules Mary. Illustrations de G. Vuillier. — Le numéro : 50 centimes.

Carte du Dahomey et des pays limitrophes, dressée au 1 : 500,000 par J. Hansen, accompagnée de vues et de dessins. Prix : 1 fr. 50. H. Le Soudier.

Cette carte en 4 couleurs, pouvant à volonté être pliée (45×23) ou laissée à plat (37×45), contient une notice formant presque la matière d'un petit volume et résumant tout ce qui a paru d'intéressant sur le Dahomey et les pays qui l'environnent.

On peut lui donner le nom de *Carte d'Etat-Major du Dahomey* puisqu'elle indique tous les chemins, montagnes, rivières, villages, etc., connus des Européens, d'après les itinéraires de plus de vingt explorateurs y compris celui de A. d'Albéca qui a comblé la grande lacune qui restait sur les cartes avant 1889.

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

16, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 16, **ROUBAIX**

SPÉCIALITÉ DE BLANC

TROUSSEAUX & LAYETTES

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main, à Remiremont (Vosges)

Immense assortiment de Lingerie fine pour Trousseaux et Layettes

Choix considérable d'articles pour enfants, tels que : **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses** cachemire et piqué, **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers,** etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES

Spécialité de Linge brodé à la main. — Grand assortiment de **DRAPS et TAIES brodés.** — *PRIX EXCEPTIONNELS.* — **Broderies en tous genres.**

DÉPOT DE TOILES DES VOSGES ET LINGE DE TABLE, garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON

Maison reconnue pour vendre **entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis,** à des conditions de bon marché exceptionnel.

TROUSSEAUX POUR PENSIONS

ROUBAIX, 16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

Une petite carte d'ensemble au 1 : 30,000,000 fournit tous les renseignements sur les lignes de navigation avec escales et les lieux d'atterrissement des câbles de France jusqu'au Congo. Elle donne aussi les routes et les chemins de fer, les possessions, les protectorats et les zones d'influence française de l'Afrique Occidentale.

Ajoutez à